

*Peine capitale*

Ce sera là ma seule intervention pendant cette partie du débat, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Il est 5 heures.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je ne prends pas la parole seulement parce que le leader du gouvernement à la Chambre a dit que nous ajournerions si personne ne poursuivait le débat cet après-midi. J'aimerais parler brièvement à la troisième lecture; comme il y a peu de députés présents que je peux ennuyer, c'est le temps tout indiqué pour parler.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) lorsqu'il dit qu'il y a eu de l'injustice au cours du débat. Depuis que je siège à la Chambre des communes, le débat sur la peine capitale a été soulevé quatre fois. Nous avons passé par toutes sortes d'émotions, de discussions et de réflexions d'ordre moral. En fin de compte, cela revient à se demander si l'on croit ou non à la peine capitale. Cela étant dit, tous les arguments favorables ou défavorables concernant la force de dissuasion de la peine capitale se fondent réellement en une seule chose: on est soit pour, soit contre la peine capitale.

Il y a une semaine à peu près, en parlant avec des commettants qui s'en prenaient à moi parce que je suis un abolitionniste, je leur ai signalé que j'ai mené trois campagnes électorales depuis que j'avais fait connaître publiquement ma position et qu'ils n'avaient pas manifesté leur opposition. A en juger par mon dernier questionnaire, la majorité des gens de ma région était pour l'abolition. J'ignore s'ils ont changé de point de vue. Je dois toutefois signaler que les partisans de la peine de mort ont bruyamment affirmé leur position.

J'ai demandé à mes commettants combien de personnes seraient exécutées par année, selon eux, si nous rétablissions la peine de mort. Un type a dit qu'il croyait qu'environ 5,000 seraient exécutés; un autre a dit que le nombre n'était pas si élevé, peut-être 3,000. Je leur ai répondu que si nous exécutions ce nombre de personnes chaque année, nous éliminerions rapidement l'élément criminel jusqu'au niveau des pickpockets et des jeunes qui volent une auto pour une randonnée, parce qu'en peu de temps la population des prisons saisirait le message que le crime ne paie pas. Mais je ne crois pas que même les partisans de la peine de mort proposent de pendre autant de personnes.

Quand j'ai dit à mes commettants que le maintien de la peine de mort entraînerait la pendaison, mettons, de dix ou 15 personnes par année—à moins qu'il ne se passe quelque chose de vraiment terrible d'ici quelques années—l'un d'eux, celui je crois qui pensait que nous en pendrions 5,000, a dit: «Alors vous en faites toute une histoire pour un si petit nombre de personnes.» Peut-être qu'en raison du petit nombre de cas, l'argument de la dissuasion n'a plus cours.

Je n'ai pas voté dans la ligne de mon parti lorsqu'a été mise aux voix la motion n° 4, tendant à permettre à un condamné de choisir la mort de préférence à l'emprisonnement à perpétuité, parce que j'ai pensé que la plus grande

[M. O'Connell.]

punition, c'était un emprisonnement d'une durée extrême. Lorsque le solliciteur général (M. Allmand) a dit qu'il imposerait une sentence d'emprisonnement obligatoire de 25 ans dans le cas de meurtres au premier degré, et de 15 ans dans le cas de meurtres au second degré, j'ai trouvé que c'était une peine d'une extrême rigueur. Je sais que les tribunaux recommanderaient parfois une réduction de peine. Même là, songez-y un instant: le condamné âgé de 40 ou 50 ans se verrait contraint de passer le reste de sa vie en prison, sans espoir de sortir ou de retrouver ses parents et ses amis. Il serait incarcéré jusqu'à ce que mort s'ensuive. A mon avis, c'est une peine beaucoup trop sévère, et je serais d'accord pour que le prisonnier dispose des moyens d'en finir avec sa vie. Je ne veux pas dire que l'État devrait l'exécuter, mais que ce serait au prisonnier d'en décider. Parce qu'il est en prison, l'État doit lui fournir les moyens suffisants de mettre fin à ses jours. A vrai dire, je pense qu'un grand nombre de prisonniers choisiraient cette solution.

Monsieur l'Orateur, nous serons sous peu aux prises avec la question de l'euthanasie. Je songe à la personne hospitalisée, sans espoir de guérison, et souffrant mille morts; je songe aux personnes privées de raison, comme cette jeune Américaine qui fut si longtemps dans le coma. Ce sont manifestement des personnes qui n'ont plus la faculté de choisir. Évidemment, toute personne prudente, en pareille situation, prendrait aussi les moyens de s'en sortir.

● (1500)

Certains ont dit qu'il était barbare de permettre à des gens de se suicider. Cependant, notre voisin du sud s'est trouvé il n'y a pas tellement longtemps dans une situation qui n'était pas considérée comme barbare. Bon nombre d'Américains ont blâmé Francis Gary Power de n'avoir pas avalé sa capsule de cyanure quand il est tombé entre les mains de l'ennemi. A cause de sa mission spéciale, on pensait qu'il avalerait la pilule et se suiciderait. Il transportait un grand nombre de secrets nationaux. Par conséquent, il constituait un grave risque pour les États-Unis. Les Américains pensaient qu'il aurait dû faire ce qui était honorable et se suicider.

Si c'est acceptable dans de telles circonstances, on devrait permettre la même chose à quelqu'un qui n'a aucun espoir pour l'avenir. Une société socialement bien adaptée pourrait le permettre. Je regrette que d'autres députés ne soient pas d'accord.

La façon dont la motion est rédigée ne me plaît pas du tout. Je ne suis pas certain qu'elle atteindra son objectif si elle est adoptée. Cela soulève un autre problème. Bien des motions présentées pendant le débat ont été mal rédigées. Cela indique que les députés ne reçoivent pas suffisamment de conseils juridiques sur la façon de rédiger leurs amendements. On devrait se pencher sur cette question. Un député qui n'a aucune formation en droit devrait pouvoir exprimer ses amendements correctement en termes juridiques pour accomplir ce qu'il veut. Bon nombre des motions présentées au cours du débat étaient mal rédigées.